

TAXE D'APPRENTISSAGE

BORDEREAU DE DON EN NATURE AU TITRE DU SOLDE DE LA TAXE

Le CFA de l'académie de Reims, administré par le GIP FCIP de Reims, accompagne plus de 300 apprentis intégrés dans des classes d'élèves ou d'étudiants au sein de nos 28 lycées publics partenaires. Le lycée qui vous adresse ce bordereau en fait partie.

En tant que CFA, nous pouvons recevoir des dons en nature au titre du solde de la taxe d'apprentissage. Ces dons qui peuvent prendre la forme de matériels, d'équipements et d'outillages, seront ensuite installés dans l'un des lycées partenaires en fonction des besoins ou de l'établissement que vous aurez préalablement fléché.

Nous procéderons alors en 3 étapes

1 – Compléter le présent bordereau de don en nature et le communiquer par mail au CFA de l'académies de Reims : cfa@ac-reims.fr

2 – Le CFA, en lien avec vous et le lycée potentiellement bénéficiaire valide votre proposition et définit les modalités de livraison

3 – Dès livraison du don, le CFA vous délivre un reçu sur la valeur TTC basée sur le prix de revient pour un matériel neuf, de la valeur d'inventaire pour les produits en stock et de la valeur résiduelle comptable pour le matériel d'occasion.

ENTREPRISE

Raison sociale

Adresse

SIREN/ SIRET

Code NAF

Nom interlocuteur TA :

Téléphone

Email

DON EN NATURE ENVISAGE

Description du matériel

Valorisation du matériel

Lycée bénéficiaire final (si identifié)

Bordereau à adresser à cfa@ac-reims.fr

Nous restons à votre écoute pour étudier ensemble vos projets de dons, et contribuer ainsi à améliorer et enrichir les équipements utilisés dans le cadre des formations en apprentissage.